
PREMIÈRE PARTIE :
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ENQUÊTE

PREMIÈRE PARTIE : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ENQUÊTE

1.1. - Origine : une enquête bientôt cinquantenaire

L'Insee réalise sa première enquête de conjoncture en 1951¹. Celle-ci s'inspire des enquêtes réalisées périodiquement par la revue « Fortune » aux États-Unis depuis 1947. Elle est ensuite renouvelée selon un rythme semestriel jusqu'en 1957, puis selon un rythme trimestriel. Deux modifications sont progressivement apportées :

- une augmentation du nombre de questions portant sur l'entreprise et une diminution du nombre de celles concernant l'ensemble de l'économie ;
- la mise au point de questionnaires différents par secteur économique.

En **1963**, l'Insee lance l'enquête de conjoncture sur les investissements dans l'industrie. Dès son origine, l'enquête présente une composante quantitative plus importante que les autres enquêtes conjoncturelles. En particulier, les montants annuels des investissements de trois années successives constituent la principale information recueillie. On distingue alors les investissements « certains » des investissements « conditionnels » de l'année en cours. Pour compléter l'analyse des investissements, l'enquête comprend également des questions sur :

- les conditions de réalisation des investissements conditionnels ;
- les évolutions semestrielles - quantitatives et qualitatives - des commandes d'investissements, en général et en distinguant les dépenses en matériel et en construction ;
- les évolutions de leurs capacités de production ;
- les modes de financement des investissements ;
- les évolutions quantitatives des chiffres d'affaires, des effectifs et des prix des investissements.

Le questionnement avait lieu alors trois fois par an, en mars, novembre et juin.

L'enquête connaît une refonte importante en **1991**. Le calendrier change : désormais les industriels sont interrogés en janvier, avril² et octobre. Le questionnaire incorpore désormais la notion d'investissements en crédit-bail, distincte de celle des investissements hors crédit-bail. Il est allégé en remplaçant certaines questions quantitatives par des indicateurs qualitatifs de l'évolution semestrielle de l'investissement. Des questions nouvelles sur les déclassements d'équipements apparaissent.

En 1998, la nomenclature NAP (Nomenclature d'Activités et de Produits) est abandonnée au profit de la nomenclature NAF (Nomenclature d'Activités Française). **En 2003**, avec l'introduction d'une enquête au mois de juillet, l'enquête devient trimestrielle. La trimestrialisation est l'occasion d'une rénovation de l'enquête. Les questions sur les évolutions de prix et celles des structures des investissements sont supprimées. La distinction entre les investissements en crédit-bail et hors crédit-bail disparaît.

Depuis janvier 2004, elle bénéficie du statut d'enquête obligatoire que lui a accordé le Comité du Label du Conseil National de l'Information Statistique (CNIS).

1.2. - L'objet de l'enquête, connaître les investissements des industriels

1.2.1. - Définition : de la comptabilité nationale à la comptabilité d'entreprise

Selon la comptabilité nationale, l'investissement, appelé également formation brute de capital fixe (FBCF), est défini comme « les acquisitions moins les cessions d'actifs fixes réalisées par les producteurs résidents au cours de la période de référence augmentées de certaines plus-values sur actifs non produits découlant de l'activité de production des unités productives ou institutionnelles ».

¹ Une enquête pilote l'avait précédée en novembre 1950.

² Sauf en 1991 où une enquête en mai a remplacé celle d'avril.

Par actifs fixes, il faut entendre des actifs corporels ou incorporels issus de processus de production et utilisés de façon répétée ou continue dans d'autres processus de production pendant une durée d'au moins un an. La FBCF comprend les investissements en crédit-bail et en location avec option d'achat. Elle exclut les terrains et les actifs incorporels à l'exception des logiciels, des originaux d'œuvres artistiques, des prospections géologiques et minières, des frais d'architecte et d'ingénierie, des frais de promotion immobilière liés à l'acquisition d'un bien immobilier et des frais liés au transfert de propriété de biens durables neufs de terrains, d'actifs incorporels, de bâtiments ou d'autres biens existants de capital fixe.

Cette définition, difficilement transposable en comptabilité d'entreprise, n'est pas retenue en l'état par l'enquête investissement. Pragmatique, l'enquête retient donc une définition qui s'approche autant que possible de celle de la comptabilité nationale tout en facilitant la tâche des répondants. C'est ainsi que l'enquête recouvre les trois principaux postes de la FBCF, définis par la comptabilité nationale :

1 - Les acquisitions ou la création pour compte propre d'actifs corporels hors apports

2 - La valeur des biens (mobiliers ou immobiliers) ayant fait l'objet d'un contrat de crédit-bail au cours de l'année civile

(il s'agit de la valeur des biens au moment de la signature du contrat et non pas du montant des redevances annuelles)

3 - Les logiciels acquis ou développés pour compte propre

... à l'exclusion des terrains

Il s'agit des investissements bruts (amortissements non déduits) hors taxes déductibles.

La notion de l'investissement de l'enquête ne tient pas compte des éventuelles cessions courantes, ce qui en fait une mesure « brute » et non pas « nette » comme dans la comptabilité nationale.

1.2.2. - Champ : les entreprises industrielles

1.2.2.1. - L'unité interrogée : une entreprise en France

Comme précisé sur le questionnaire (Cf. Annexe 2), l'unité interrogée est l'entreprise. Le périmètre de l'enquête peut toutefois ponctuellement différer de celui des comptes de l'unité légale.

En effet, le périmètre de l'enquête concerne l'activité et l'investissement en France. Si une entreprise possède des établissements à l'étranger, le périmètre de l'enquête peut dans ce cas différer des comptes de l'unité légale.

Il peut également différer lorsque l'entreprise comporte des établissements dont l'activité principale n'est pas industrielle. Dans ce cas, il est souhaitable que l'entreprise n'indique ses investissements que pour les seuls établissements industriels.

Enfin, pour quelques grands groupes industriels, l'interrogation de plusieurs entreprises est centralisée sur un seul questionnaire. L'unité alors enquêtée est le groupe ou la partie industrielle du groupe. Cette centralisation présente un double avantage : une économie de gestion ; la suppression des éventuels doubles comptes résultants des flux d'activité intra-groupes.

1.2.2.2. - Les entreprises industrielles de plus de 20 salariés

Les secteurs d'activité couverts par l'enquête sont l'agroalimentaire, le secteur manufacturier et une partie du secteur de l'énergie (Cf. Encadré 1).

La restriction de l'enquête aux seules entreprises de l'industrie s'explique notamment par l'importance historique de ce secteur. Même s'il voit sa part diminuer au cours des années, il constitue toujours un pan significatif de l'économie. En effet, si l'industrie (manufacturière et agroalimentaire hors énergie) ne représente plus que 13 % du nombre de l'ensemble des entreprises en 2005 (Cf. Tableau 1), elle couvre encore 31 % du chiffre d'affaires total et 23 % de l'investissement total sont encore réalisés par ce secteur.

Tableau 1 :

Répartition du nombre, des effectifs salariés, du chiffre d'affaires et des investissements (en %)

	Nombre			Effectifs salariés			Chiffre d'affaires			Investissement		
	1995	2000	2005	1995	2000	2005	1995	2000	2005	1995	2000	2005
Agroalimentaire	2,7	2,2	1,9	4,5	4,1	3,8	6,3	5,0	4,9	3,4	3,9	3,1
Manufacturier	13,3	12,2	10,7	31,2	27,6	23,7	28,0	26,9	26,1	21,8	22,0	19,5
Énergie	0,2	0,2	0,2	1,4	1,4	1,8	2,0	3,7	4,9	3,1	6,7	5,3
BTP	9,3	9,6	10,3	9,6	8,0	8,3	5,4	4,5	4,8	2,3	2,0	2,4
Commerce	34,1	31,5	28,8	21,6	22,3	22,0	37,6	39,1	36,0	13,5	12,3	10,8
Transport	4,4	4,2	3,9	6,4	8,9	8,2	4,7	5,3	5,0	12,1	8,5	14,2
Service	36,0	40,1	44,2	25,3	27,7	32,1	16,0	15,7	18,3	43,7	44,7	44,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Bénéfices réels normaux, Insee, calculs des auteurs.

En outre, les investissements sont nettement plus concentrés dans l'industrie que dans les autres secteurs d'activité. En effet, dans l'industrie manufacturière, les entreprises de 500 salariés et plus représentent moins de 1 % des entreprises mais la moitié des investissements totaux (Cf. Tableau 2). Dans les services, les grandes entreprises ne représentent que 35 % de l'investissement. En raison de cette forte concentration, une enquête menée par sondage permet de couvrir plus facilement l'investissement industriel que celui d'un autre secteur d'activité.

Tableau 2 :

Répartition des investissements en 2005 par secteur d'activité selon la taille de l'entreprise (en %)

Taille de l'entreprise	Agroalimentaire		Manufacturier		Énergie		BTP		Commerce		Transport		Service		Total	
	Nb.	Invt.	Nb.	Invt.	Nb.	Invt.	Nb.	Invt.	Nb.	Invt.	Nb.	Invt.	Nb.	Invt.	Nb.	Invt.
< 20 salariés	74,8	7,8	72,8	15,9	85,5	3,0	85,5	35,7	90,2	27,7	76,8	14,9	92,4	31,6	88,0	22,9
De 20 à 99	19,1	17,8	21,4	14,1	13,2	4,3	13,2	30,9	8,5	26,6	19,1	18,7	6,3	17,7	10,0	20,0
De 100 à 499	5,1	29,7	4,9	20,5	1,2	3,3	1,2	18,1	1,2	21,0	3,6	18,6	1,1	16,0	1,7	19,3
>= 500	1,0	44,7	1,0	49,5	0,2	89,4	0,2	15,3	0,2	24,7	0,5	47,7	0,2	34,7	0,3	37,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Bénéfices réels normaux, Insee, calculs des auteurs.**Encadré 1 :** Le champ de l'enquête exprimé en NAF révisions 1 et 2

Le champ actuel des enquêtes de conjoncture dans l'industrie en NAF rév. 1 regroupe les « autres industries extractives » (NAF 14), l'industrie agroalimentaire (NAF 15) et la presque totalité des industries manufacturières (NAF 17 à 36), soit 317 classes. L'industrie du tabac (NAF 16), la cokéfaction (NAF 23.1Z), la fabrication d'armement (NAF 29.6A), la réparation de matériels électriques (NAF 31.1C) et la construction de bâtiments de guerre (NAF 35.1A) sont exclues du champ actuel. De plus, les NAF 10 à 13 (extraction de houille, lignite, tourbe, minerais d'uranium, minerais métalliques, etc.), représentant moins de 1% du chiffre d'affaires total des industries de plus de 20 salariés, ne font pas partie du champ actuel.

Le champ des enquêtes de conjoncture dans l'industrie en NAF rév. 2 regroupe la quasi-totalité des « autres industries d'extractives » (NAF 08) et des services de soutien aux industries extractives (NAF 09), l'industrie agroalimentaire (NAF 10 et 11) et la presque totalité des industries manufacturières (NAF 13 à 33), soit 262 classes. À l'image du champ actuel, les industries d'extraction de la houille, du lignite (NAF 05), des hydrocarbures (NAF 06), des minerais métalliques (NAF 07), de la tourbe (NAF 08.92), les activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures (NAF 09.10Z), l'industrie du tabac (NAF 12), la cokéfaction (NAF 19.10Z) et la construction de véhicules militaires de combat (NAF 30.40Z), sont exclues du nouveau champ.

1.2.3. - Le tronc commun : l'évolution des investissements

L'enquête de conjoncture sur les investissements dans l'industrie est réalisée tous les trimestres, en janvier, avril, juillet et octobre. Les questionnaires comportent un tronc commun relatif à l'évolution de l'investissement. Ce tronc commun est complété par des questions spécifiques, davantage structurelles, posées aux occurrences d'avril et d'octobre (Cf. Annexe 2).

1.2.3.1. - Le cadre I : les données générales, la carte d'identité de l'entreprise

Des éléments sur la taille de l'entreprise sont demandés : le chiffre d'affaires et le nombre de salariés. L'actualisation de ces données annuelles est opérée à l'enquête d'avril. Pour ces données, le questionnaire d'avril est donc mis à blanc. Les réponses sont ensuite reportées sur les questionnaires des trois autres enquêtes (juillet, octobre et janvier de l'année suivante).

L'évolution de la structure de l'entreprise constitue le deuxième ensemble d'informations recueillies dans ce cadre. Il s'agit de repérer si l'entreprise a connu ou va connaître une modification de structure (absorption, fusion, apports partiels ou scission partielle ou totale...). En effet, la mesure du montant des investissements pour les trois années d'intérêt doit se faire à structure constante.

1.2.3.2. - Le cadre II : les investissements en France

L'information principale recueillie par l'enquête réside dans les **montants annuels d'investissements** pour trois années successives, permettant ainsi de calculer deux taux de croissance.

Lors des enquêtes de janvier, avril et juillet de l'année N, les industriels doivent renseigner le montant de leurs investissements pour les années N-2, N-1 et N. Lors de l'enquête d'octobre de l'année N, ils renseignent les montants de leurs investissements pour les années N-1, N et N+1. D'une part, ces questions apportent une information conjoncturelle et d'autre part, elles permettent de connaître l'importance de l'entreprise comme investisseur. En effet, les montants d'investissements servent également à pondérer d'autres questions conjoncturelles (Cf. § 2.3.).

Au total, une entreprise est amenée à délivrer douze fois le montant de l'investissement de l'année N entre l'enquête d'octobre N-1 et l'enquête de juillet N+2 (Cf. Tableau 3), ce qui permet de calculer huit estimations successives du taux de croissance annuel de l'investissement.

À compter de 2008, les montants d'investissements sont désormais pré-imprimés à partir de la neuvième interrogation. Cette pré-impression présente plusieurs avantages :

- elle réduit les erreurs de mesure inhérentes aux effets dits « de mémoire ». Les entrepreneurs font part de difficultés pour renseigner les investissements de l'année N à partir de juillet de l'année N+1, soit après la période du bilan comptable ;
- elle signale clairement aux répondants le changement d'année de base opéré en octobre ;
- elle constitue aussi un allègement de la charge statistique des entreprises.

La corrélation entre le taux de croissance annuel des investissements mesurés à rang d'interrogation donné de l'enquête et le même taux délivré pour l'ensemble des entreprises non financières (ENF) d'après la comptabilité nationale se révèle *in fine* la plus élevée pour la 8^{ème} interrogation. Au-delà de cette interrogation, la qualité de l'information recueillie par l'enquête ne progresse plus et peut même légèrement se dégrader. Le questionnaire est donc, depuis 2008, pré-rempli en reprenant la réponse apportée à la huitième interrogation, ou, à défaut, à la septième.

Tableau 3 :
Douze interrogations du montant d'investissements de l'année N

Enquête \ Année d'intérêt	N-1	N	N+1	N+2
juillet N-1	4 ^{ème}			
octobre N-1	5 ^{ème}	1 ^{ère}		
janvier N	6 ^{ème}	2 ^{ème}		
avril N	7 ^{ème}	3 ^{ème}		
Juillet N	8 ^{ème}	4 ^{ème}		
octobre N	9 ^{ème}	5 ^{ème}	1 ^{ère}	
janvier N+1	10 ^{ème}	6 ^{ème}	2 ^{ème}	
avril N+1	11 ^{ème}	7 ^{ème}	3 ^{ème}	
Juillet N+1	12 ^{ème}	8 ^{ème}	4 ^{ème}	
octobre N+1		9 ^{ème}	5 ^{ème}	1 ^{ère}
janvier N+2		10 ^{ème}	6 ^{ème}	2 ^{ème}
avril N+2		11 ^{ème}	7 ^{ème}	3 ^{ème}
Juillet N+2		12 ^{ème}	8 ^{ème}	4 ^{ème}
octobre N+2			9 ^{ème}	5 ^{ème}

Lecture : le montant de l'investissement de l'année N est demandé pour la première fois à l'enquête d'octobre N-1 et pour la dernière et douzième fois à l'enquête de juillet N+2.

Outre les montants annuels des trois années successives, le tronc commun du questionnaire comprend deux questions qualitatives (augmentation, stabilité ou diminution) portant sur **l'évolution semestrielle passée et prévue des investissements**. Pour les occurrences de janvier et de juillet, l'évolution passée (respectivement prévue) se rapporte au semestre précédent (resp. en cours). Pour les occurrences d'avril et d'octobre, l'évolution passée (respectivement prévue) se rapporte au semestre en cours (resp. suivant).

1.2.4. - Les cadres spécifiques aux occurrences d'avril et d'octobre

Le tronc commun est complété aux enquêtes d'avril et d'octobre par deux et trois blocs de questions respectivement, qui apportent des éléments d'analyse plus structurels des dépenses d'équipement (Cf. Annexe 2).

1.2.4.1. - Occurrence d'avril : deux cadres spécifiques

Le premier bloc traite de la destination des investissements. D'une part, l'entreprise enquêtée indique, pour l'année passée et l'année en cours, la répartition de ses investissements selon cinq items : renouvellement, modernisation, extension, introduction de nouveaux produits et autres. D'autre part, l'entreprise précise pour les deux années la forme de modernisation principale réalisée en choisissant parmi trois types : l'automatisation des procédés de fabrication existants, l'introduction de nouvelles techniques ou bien l'obtention d'économies d'énergie.

Le second bloc s'intéresse aux capacités de production. Une première question cherche à mesurer l'évolution approximative (en %) de la capacité de production entre la fin de l'année N-2 et la fin de l'année N-1. Une deuxième question mesure l'évolution prévue entre la fin de l'année N-1 et la fin de l'année en cours N. Ce bloc comprend également un questionnaire sur les déclassements d'équipements de l'année passée et de l'année en cours qui s'articule en trois parties :

- l'entreprise a-t-elle effectué ou va-t-elle effectuer des déclassements ?
- si oui, l'entreprise doit indiquer le principal motif de déclassement ;
- enfin, elle doit évaluer qualitativement (« plus importants », « de la même importance », « moins importants » que l'année précédente) l'évolution en termes de valeur brute comptable de ces déclassements pour les années passée et en cours.

1.2.4.2. - Occurrence d'octobre : trois cadres spécifiques

Le premier bloc traite de la destination des investissements. Les questions sont identiques à celles posées en avril mais les horizons d'intérêt sont différents car ils portent sur l'année en cours (déjà interrogée en avril) et l'année à venir.

Un deuxième bloc cherche à recueillir l'influence sur la décision d'investissements de chacun des neuf facteurs suivants :

- perspectives d'évolution de la demande intérieure ;
- perspectives d'évolution de la demande étrangère ;
- perspectives de profits liés aux nouveaux investissements ;
- autofinancement ;
- niveau d'endettement ;
- niveau des taux d'intérêt ;
- conditions de financement de l'investissement ;
- facteurs techniques ;
- autres.

Cette influence est ventilée sur une échelle à 5 niveaux, allant « de très stimulant » à « très limitant ».

Le dernier bloc interroge l'entreprise sur ses investissements en moyens de production à l'étranger³. L'entreprise a-t-elle ou va-t-elle réaliser des créations ou des extensions de capacités de production à l'étranger, et ce pour les années passées et en cours ? Si oui, les montants investis correspondants sont-ils en augmentation, stables ou en diminution ?

1.3. - Place de l'enquête dans le suivi statistique de l'investissement

L'enquête investissement vise un double objectif : fournir des informations infra-annuelles de l'évolution des dépenses annuelles d'équipement et délivrer des données plus structurelles sur une base annuelle. D'autres sources apportent des éléments sur l'un ou l'autre des ces deux objectifs.

1.3.1. - Deux sources annuelles : l'enquête annuelle d'entreprise et les liasses fiscales

Deux sources annuelles permettent de connaître les investissements en France : les enquêtes annuelles d'entreprises (EAE) et les déclarations fiscales (BRN).

Les EAE couvrent les secteurs de l'industrie manufacturière, de l'industrie agroalimentaire, de l'énergie, de la construction, des transports, du commerce et des autres services non financiers. Dans l'industrie, le champ de l'enquête comprend toutes les entreprises d'au moins 20 salariés ou celles de plus de 5 millions d'euros de chiffre d'affaires. Ainsi pour l'industrie, l'EAE compte environ 24 000 entreprises en 2006, à comparer aux 4 000 de l'enquête investissement. Elle constitue d'ailleurs la base de sondage de l'enquête investissement (Cf. § 2.1). Parmi les questions posées, l'EAE recueille des éléments des comptes sociaux de l'entreprise, dont les investissements corporels hors apports, les investissements incorporels et les montants des nouveaux contrats en crédit-bail. La disponibilité de cette source est toutefois beaucoup plus tardive : les premiers résultats sur le champ de l'industrie ne sont publiés à ce jour qu'en juillet de l'année qui suit.

Les formulaires fiscaux correspondant au régime du bénéfice réel normal (BRN) sont particulièrement riches. Ils comportent un compte de résultat, un bilan complet ainsi que des cadres annexes (détail des immobilisations, des amortissements et des provisions, affectation des résultats, détermination du résultat fiscal). C'est aussi une source d'information qui permet de mesurer l'investissement sur un champ beaucoup plus large (environ 700 000 entreprises). Cependant, cette source est disponible encore plus tardivement que l'EAE. Les données recueillies sont lourdes à traiter et nécessitent un coûteux travail d'apurement préalable à toute diffusion.

³ Ce bloc de questions a été posé à l'enquête de juillet pour les années 2003 à 2006. Depuis 2007, il a été déplacé à l'enquête d'octobre.

1.3.2. - Les autres enquêtes infra-annuelles

Le champ de l'enquête investissement est réduit aux entreprises industrielles. D'autres sources conjoncturelles fournissent des éléments sur l'investissement du secteur productif.

À l'Insee, l'enquête mensuelle de conjoncture dans les services recueille l'opinion sur les investissements de l'entreprise par le biais de deux questions qualitatives ⁴:

- « Évolution observée au cours des 3 derniers mois » ;
- « Évolution probable pour les 3 prochains mois ».

Plusieurs informations sur l'investissement sont également recueillies dans l'enquête mensuelle de conjoncture dans le bâtiment. En octobre de l'année N-1, en janvier, avril et juillet de l'année N⁵, deux types d'informations sont recueillis :

- le montant des dépenses d'investissements au cours de l'année N-1 ;
- pour l'année N, les entreprises doivent indiquer si les dépenses d'investissements seront « plus élevées », « équivalentes » ou « moins élevées » que celles de l'année N-1.

L'enquête bimestrielle de conjoncture dans le commerce de gros peut également fournir indirectement des éléments sur l'investissement. En effet, elle recueille entre autres l'opinion des grossistes sur l'évolution des intentions de commandes en biens d'équipement.

Par ailleurs, la Banque de France mène depuis 1997 une enquête trimestrielle dans l'industrie intitulée « investissements, trésorerie et marges ». Deux questions qualitatives recueillent l'évolution des dépenses d'investissements au cours des trimestres passé et à venir.

Enfin, plusieurs fédérations nationales professionnelles mettent en œuvre des enquêtes de conjoncture sur leur secteur. Par exemple, l'enquête mensuelle de la fédération nationale des transports routiers (FNTR) recueille l'opinion des transporteurs routiers sur l'utilisation du parc de véhicules et sur l'intention d'investir. L'enquête mensuelle de la fédération nationale des travaux publics (FNTP) permet de collecter les montants des travaux réalisés au cours du mois passé. Cette information constitue un indicateur de l'investissement en travaux publics utilisé par les comptes trimestriels.

1.4. - Insertion dans le système statistique européen harmonisé des enquêtes de conjoncture

1.4.1. - Histoire du dispositif

À partir de 1952, l'Insee, l'Ifo - Institut de conjoncture basé à Munich - et le Visco de Rome commencent une coopération informelle dans le domaine des enquêtes de conjoncture, qui s'est progressivement généralisée aux instituts de nombreux pays. En juin 1962, cette coopération se concrétise, par la création de l'enquête mensuelle harmonisée auprès des chefs d'entreprise industrielle de la Communauté européenne. L'enquête investissement fait partie du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture depuis 1984.

Ce système européen, piloté par la Commission européenne (Direction Générale des Affaires Économiques et Financières - DG-Ecfin, basée à Bruxelles), est le cadre par lequel s'organise l'harmonisation des enquêtes de conjoncture. Il fixe des règles très complètes (contenu des questionnaires harmonisés, dont la formulation des questions posées, périodicité et champ sectoriel des enquêtes, périodes d'interrogation et dates de publication...) devant être respectées par les instituts producteurs adhérents, engagés à cet égard par un contrat passé avec la Commission⁶.

⁴ Ce questionnement qualitatif existe depuis 2005. Auparavant l'enquête de conjoncture dans les services comportait des questions quantitatives sur l'évolution des investissements.

⁵ Comme pour l'enquête sur les investissements dans l'industrie, le changement d'année de base s'opère à l'occurrence d'octobre.

⁶ Pour plus de détail sur le système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture, on pourra se reporter à *European Economy, the joint harmonised EU Programme of Business and Consumer Surveys, special report n°5/2006*.

1.4.2. - Les enquêtes concernées

Le système européen harmonisé d'enquêtes de conjoncture concerne actuellement sept enquêtes de conjoncture de l'Insee :

- l'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie ;
- l'enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie ;
- l'enquête mensuelle de conjoncture dans les services ;
- l'enquête mensuelle de conjoncture dans le commerce de détail et le commerce et la réparation automobile ;
- l'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment ;
- l'enquête trimestrielle de conjoncture dans les travaux publics ;
- l'enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages (dite enquête « consommateurs » dans la terminologie européenne).

En outre, certaines enquêtes spécifiques peuvent être réalisées à la demande de la Commission européenne par les instituts qui adhèrent au système européen harmonisé.

Les résultats sectoriels sont envoyés à la Commission, qui procède à la dessaisonnalisation des séries nationales puis à leur agrégation pour publier des données relatives à l'ensemble de l'Union européenne.

1.4.3. - Les résultats européens

Les résultats européens sont fournis selon une agrégation de strates élémentaires définies au moyen de la nomenclature NACE. Pour la taille de l'entreprise, la Commission européenne spécifie une nomenclature propre pour la diffusion des résultats harmonisés au niveau européen (Cf. Tableau 4).

Tableau 4 :
Nomenclature agrégée d'activité NACE et de taille SIZ

Activité en NACE révision 1		Activité en NACE révision 2		Taille en SIZ	
34	Véhicules à moteur	29	Véhicules à moteurs, remorques et semi-remorques	SIZ1	Entreprises de moins de 50 salariés
CONS	Biens de consommation, dont	CONS	Biens de consommation, dont	SIZ2	Entreprises de 50 à 249 salariés
CDUR	durables	CDUR	durables	SIZ3	Entreprises de 250 à 499 salariés
CNDU	non durables	CNDU	non durables	SIZ4	Entreprises de 500 salariés et plus
FOBE	Biens agroalimentaires	FOBE	Biens agroalimentaires	SIZ5	Entreprises de moins de 250 salariés
INTM	Biens intermédiaires (hors mines et carrières)	ENER	Énergie (hors mines et carrières)	SIZ6	Entreprises de 250 salariés et plus
INVE	Biens d'équipement	INTM	Biens intermédiaires (hors mines et carrières)		
TOTA	Industrie manufacturière (hors mines et carrières)	INVE	Biens d'équipement		
		TOTA	Industrie manufacturière (hors mines et carrières)		

Note : la NACE-rev2 sera la nomenclature retenue vraisemblablement à compter de mai 2010.